

En raison du COVID-19, tous les examens nationaux prévus en mai ou juin 2020 ont été reportés par NACOR et les conseils provinciaux de réglementation. Un avis de report a été affiché sur le site Web NACOR. Nous comprenons que les étudiants sont impatients de recevoir de l'information au sujet des examens nationaux. En raison de la pandémie du COVID-19, tous les examens nationaux prévus en mai et juin 2020 ont été **REPORTÉS** par NACOR ainsi que les conseils provinciaux de réglementation. Une fois que les restrictions actuelles du gouvernement seront levées et que NACOR sera en mesure de faire passer à nouveau les examens nationaux, NACOR travaillera avec les conseils et les écoles provinciales de réglementation pour fixer de nouvelles dates d'examen pour l'automne 2020.

NACOR demande à tous les étudiants qui avaient l'intention de passer les examens en mai ou juin de **soumettre vos demandes d'examen à leur bureau dès maintenant**. Le formulaire de demande à remplir est disponible sur le site Web NACOR à [http://nacor.ca/my\\_folders/For\\_Candidates/Application\\_form\\_for\\_examinations\\_FR\\_AAW\\_RB\\_FINAL\\_Review.pdf](http://nacor.ca/my_folders/For_Candidates/Application_form_for_examinations_FR_AAW_RB_FINAL_Review.pdf)

Vous n'avez pas besoin d'avoir terminé votre programme pour soumettre votre demande à NACOR, vos demandes peuvent être soumises aussi longtemps que vous êtes inscrits au programme. La soumission de votre demande permettra à NACOR de vous contacter directement dès qu'une nouvelle date sera fixée pour votre examen.

**NACOR ne traitera pas vos frais de demande avant qu'une nouvelle date d'examen soit fixée et que vous en ayez été informé de cette nouvelle date.**

**NACOR vous contactera directement avec le courriel que vous fournissez dans votre formulaire de demande.**

**Dès qu'une nouvelle date sera fixée, elle sera publiée sur le site Web NACOR.**

Si la nouvelle date de votre examen ne vous convient pas, vous aurez la possibilité de vous retirer de l'examen ou de reporter votre demande à une autre date sans pénalité.